

Le dossier Maternelle

stage syndical spécial école maternelle - 18 mars
2016

Redonnons des couleurs à la maternelle !

Depuis la rentrée 2015, l'école maternelle bénéficie de nouveaux programmes appréciés par un grand nombre d'enseignants-es.

Sur le papier, ils suggèrent de nouvelles pratiques professionnelles adaptées à l'âge des enfants, que ce soit pour l'apprentissage du langage, la compréhension des nombres, la place du jeu dans les classes, ou encore leur développement sensoriel et moteur...

Mais, dans les classes, tout cela ne s'improvise pas, notamment quand les plans de formation continue restent inexistantes et le nombre d'élèves par classe bien trop élevé. Il est pourtant nécessaire et possible de transformer l'école maternelle. Ici et là, bénéficiant de conditions particulières, des équipes enseignantes développent de nouvelles formes de travail, positives pour la réussite des élèves et en totale résonance avec l'esprit des nouveaux programmes.

Pour la mise en place de ces programmes les enseignants-es ont besoin de temps dégagé des 108 heures pour réfléchir et mettre en place de nouveaux outils (évaluation positive, cahier de suivi...).



L'Ecole maternelle en Haute Garonne Etat des lieux

1725 classes maternelles pour 2988 classes élémentaires.

1737 emplois sont consacrés au pré-élémentaire pour 3056 à l'élémentaire.

Le nombre d'élèves en **moyenne par classe (26,4)** est très élevé dans ce département qui conjugue urbain et rural, sachant que dans les écoles urbaines les effectifs par classe vont au-delà de 30.

Source : CDEN bilan 26/11/2015

EVOLUTION DU TAUX DE SCOLARISATION à 2 ANS de 2007 à 2014

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
15,5 %	13,3 %	8,9 %	5,4 %	4,7 %	5,2 %	4,7 %	3,8 %

Source : Direction de la prospective et de la performance – Rectorat de l'Académie de Toulouse

Le constat est encore pire lorsqu'on remonte à 10 ans et plus : **35 %** des enfants de moins de 3 ans étaient scolarisés dans les écoles du département.

Des règles de carte scolaire qui ont changé...

Actuellement, les enfants de moins de 3 ans sont comptabilisés uniquement dans les effectifs de REP et rural isolé.

Il y a quelques années, les enfants nés jusqu'au 31 mars étaient comptés dans toutes les écoles. Pour l'éducation prioritaire et le rural isolé on comptait tous les enfants jusqu'au 31 Août.

Les politiques de globalisation des effectifs alourdissant le nombre d'enfants par classe n'a pas joué en faveur de la scolarisation des 2 ans.

Les propositions du SNUipp pour trouver du temps et mener à bien les projets !

Se coordonner pour travailler le langage oral en équipe, tisser des liens étroits entre familles et école, élaborer dans chaque école un carnet de suivi des apprentissages sur le cycle de maternelle, scolariser les moins de trois ans, tous ces projets prennent du temps ... Beaucoup de temps, pour gagner ensuite en efficacité et sérénité. Alors comment faire avec des plannings, qui ne sont pas extensibles à l'infini ? En interrogeant les enseignant·es sur le terrain, on voit qu'ils dessinent ce que pourraient être les 108 h à la libre disposition des équipes : une enveloppe horaire utilisée au plus près des besoins de chaque école.

Dans certains départements, des équipes ont fait le choix, en accord avec leur hiérarchie, de ne plus faire les APC afin de pouvoir développer leurs projets. Cela devrait être possible pour l'ensemble des enseignant·es et c'est ce que demande le SNUipp-FSU à la ministre : **une nécessaire évolution du temps de service des professeurs.**

S'inscrire

Modèle de courrier de demande de congé pour stage (à transmettre au DASEN sous couvert de l'IEN)

NOM Prénom
Grade et Fonction
Ecole

Date:

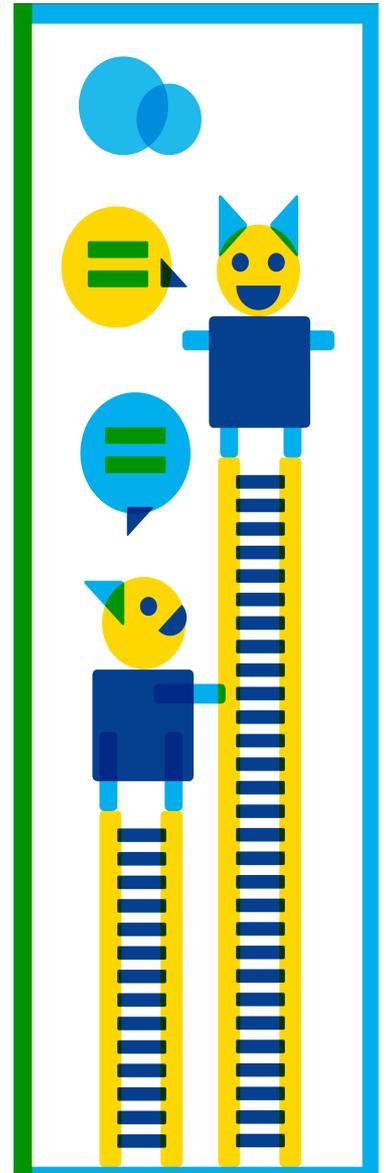
À monsieur le Directeur Académique, sous couvert de
Madame ou Monsieur l'IEN de
Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.1984 (article 34 alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution de congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale le 18 mars 2016.
Ce stage se déroulera à Toulouse, il est organisé par la FSU sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93).

Signature

1 Envoyer un courrier de demande de congé pour stage **1 MOIS AVANT** le début du stage (18 /02).

2 Envoyer le bon d'inscription au stage à :
SNUipp-FSU 31 - 52
rue J. Babinet 31 100
TOULOUSE
Ou à snu31@snuipp.fr
(bon à découper ci-dessous)



Bon d'inscription au stage maternelle du 17 mars 2016

Nom : Prénom : Adresse électronique :@.....

Adresse : École :

Questions que vous souhaitez aborder lors du stage :

.....
.....
.....
.....

À retourner à : SNUipp-FSU 31 - 52 rue J. Babinet 31 100 TOULOUSE ou par mail : snu31@snuipp.fr